



## INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURITE DES AUVERGNATS ET DES RHONALPINS

Dossier de demande de subvention - CREATION, RENOVATION ou EXTENSION du CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Nom de la Commune ou de l'EPCI demandeur : Commune de Firminy

### Identification du demandeur

Numéro SIRET : 214 200 958 000 12

Adresse postale : Mairie de Firminy, Place du Breuil, CS 10040, 42702 FIRMINY CEDEX

Téléphone : 04 77 40 50 60

Courriel : [mairie@ville-firminy.fr](mailto:mairie@ville-firminy.fr)

Nom et qualité de la personne à contacter : Marie Barthélemy, chargée de mission relations internationales et financements extérieurs

- Téléphone : 04 77 40 58 27 .....

- Courriel : [mbarthelemy@ville-firminy.fr](mailto:mbarthelemy@ville-firminy.fr) .....

### Projet faisant l'objet de la demande

Intitulé du projet : Création d'un Centre de Supervision Urbaine CSU

Indiquer précisément l'adresse d'implantation du CSU :

42, rue Gambetta – 42700 FIRMINY .....

Nombre de caméras supervisées par le CSU :

65 .....

### Calendrier de réalisation :

Date prévisionnelle de choix des entreprises : Mi Avril .....

Date envisagée pour les acquisitions et les travaux de raccordement : ....mi avril à début octobre

Date envisagée de livraison de l'opération : fin novembre .....

### Descriptif du projet

Préciser notamment les résultats attendus

Le futur Centre de Supervision Urbain permettra un visionnage en direct des images aussi bien pour procéder à des actions de vidéo verbalisation, que pour orienter en temps réel les équipes présentes sur le terrain, mais aussi les services de secours vers un éventuel incident sur la voie publique.

Ces installations auront pour objectifs :

- la protection des bâtiments publics
- la gestion urbaine de proximité (assistance aux personnes, identification des incidents techniques, détection d'un sinistre)
- La lutte contre la délinquance de la voie publique (attitude agressive, ivresse publique et manifeste, vol à l'étalage, vol à la roulotte, attroupement menaçant, bagarre)
- la gestion de la circulation (stationnement gênant, accident de la circulation)
- la verbalisation à distance

#### Plan de financement du projet

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Coût des Travaux de raccordement	19500€	23400€	Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	80002,5€	50%
Coût de l'équipement technique et informatique	140505€	168606€	FIPD		
			DETR		
			Autres aides publiques, (préciser) :		
			Autofinancement	80002,5€	50%
<b>TOTAL</b>	<b>160005€</b>	<b>192006€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109200€</b>	

Je soussigné(e) Julien LUYA représentant légal : Maire de la commune de Firminy

sollicite une subvention d'un montant de :80002,5€

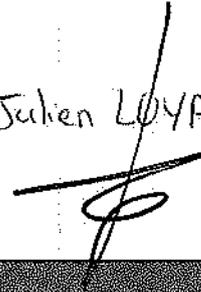
auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation du projet : Création d'un Centre de Supervision Urbaine CSU

Cachet du demandeur :

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire : Julien LOYA, Maire de FIRMINY



## Publicité

En application du règlement budgétaire et financier de la Région, les bénéficiaires de subventions régionales ont l'obligation de communiquer sur l'existence du financement régional auprès des destinataires finaux et du grand public. Les modalités applicables seront mentionnées dans les actes attributifs de subvention en fonction du type de subvention, de son montant et de la nature du projet.

Le logo de la Région Auvergne Rhône Alpes est téléchargeable sous le lien suivant : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/77-logo.htm>

L'affichage de l'aide régionale à réaliser sera variable en fonction des projets, il pourra être demandé :

- au lancement du projet et pendant toute la durée des travaux : mention sur le panneau de chantier, sur le site internet du maître d'ouvrage,
- dès la livraison de l'ouvrage avec la pose d'une plaque permanente, mentionnant le concours de la Région,
- en cas d'organisation d'une manifestation publique (ex: pose de 1<sup>ère</sup> pierre inauguration, plaque commémorative, conférence de presse, portes ouvertes, etc...).

Ces obligations seront rappelées dans un document envoyé de manière simultanée à l'arrêté attributif de subvention.

## Pièces à transmettre

- Une délibération de la Commune ou de l'EPCI approuvant le projet, précisant son imputation sur la section d'investissement du budget communal, le montant HT de l'opération et le montant du soutien attendu de la Région.
- Une note de contexte intégrant des éléments descriptifs sur les faits de délinquance constatés (dont les statistiques du secteur), et/ou tout autre élément de diagnostic ayant motivé la décision d'installation / extension d'un Centre de supervision urbain.
- Une note explicative décrivant l'opération, intégrant le descriptif du matériel informatique et technique objet de la subvention, coût des travaux de raccordement. Le cas échéant, le formulaire CERFA établi à l'attention de la préfecture.
- Un estimatif des dépenses et les devis correspondants

**Le dossier type de demande et les pièces complémentaires sont à adresser :**

Par voie électronique : [noura.mesroua@auvergnerhonealpes.fr](mailto:noura.mesroua@auvergnerhonealpes.fr)

*Ou le cas échéant*

Par courrier :

Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
A l'Attention de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne  
Service des Contrats avec l'Etat  
1, Esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 LYON Cedex 2.

Dès réception de la demande, un accusé de réception sera établi par les services de la Région : il précisera notamment si le dossier est complet ainsi que l'interlocuteur en charge du suivi du dossier.

Renseignement :

Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne (DATM)

Service Contrat avec l'Etat (CE) :

Noura MESROUA (04 26 73 41 27) et Gérard GEOFFRAY (06 73 00 38 09)